2874

Le soussigné, Chargé d'Affaires de Sa Majesté le Roi de Suède et de Norvège, a l'honneur d'accuser réception de la Note que Son Excellence Monsieur le Ministre Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères a bien voulu lui adresser en date d'hier, à laquelle était jointe une pétition du Sieur Ribeiro de Moura, adressée à Sa Majesté Impériale, à l'effet d'obtenir la restitution de la valeur d'un esclave, intercepté en avant Rio de Janeiro par un Croiseur de Buenos Aires, valeur estimée à la somme de R. 350$000, que Son Excellence a jugé que le Gouvernement de S. M. le Roi de Suède et de Norvège doit lui indemniser en se plaignant.

C'est avec une extrême satisfaction que le soussigné voit cette juste réclamation appuyée par le Gouvernement Impérial, qui reconnaît par ce fait que toute violence exercée en temps de guerre par les parties belligérantes envers un pavillon neutre et ami, est illégale, et que le soussigné ne peut donc que se flatter de l'espoir que le Gouvernement Impérial, en admettant ce principe, s'empressera d'accorder aux sujets Suédois les indemnités qu'ils réclament pour les injustes confiscations dont ils ont été les victimes pendant la dernière guerre entre le Brésil et Buenos Aires. Parmi ces réclamations il y en a une qui paraît être parfaitement analogue avec le cas maintenant en question : c'est celle

Le Capitaine Cuchinford dont les passagers Espagnols furent enlevés par force à l'Ile de Cayenne par le Commandant Brésilien, sans que la moindre indemnité fut accordée au Capitaine pour leur passage.

Le soussigné n'hésite pas d'avoir l'honneur de déclarer à Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, que son Gouvernement s'empressera de rendre aux Sujets Brésiliens toute la justice qu'ils auront droit de réclamer, dès qu'à cet égard le Gouvernement de Sa Majesté Impériale aura admis une parfaite réciprocité, et témoigné de son côté les mêmes dispositions.

Le soussigné saisit cette occasion pour avoir l'honneur d'offrir à Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères l'assurance de sa très haute considération.

Rio de Janeiro le 25 Septembre 1831.

Le Bon de Rio Branco.

à Son Excellence Monsieur Carneiro de Campos, Ministre Secrétaire d'Etat au Département des Affaires Etrangères &c &c &c